

RAPPORT N° 90-6
au Conseil Municipal

OBJET

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1990
DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

Pour me permettre le réajustement de diverses lignes budgétaires, je vous demande l'autorisation de procéder aux Décisions Modificatives au Budget 1990 du Bureau d'Habitat Social. Les opérations sont détaillées en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 90-6
du Conseil Municipal
en séance du samedi 15 décembre 1990

OBJET

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1990
DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 90-6 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Michel CHAN-LIAT, Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Habitat ;

Sur l'avis de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,

Autorise le Maire à procéder aux Décisions Modificatives au Budget 1990 du Bureau d'Habitat Social (confer les tableaux en annexe).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1990

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>ARTICLES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
665	Frais de gestion	- 600 000	
671	Intérêts des emprunts	+ 775 200	
831	Prélèvement pour Section d'Investissement	- 80 000	
6651	Frais d'actes notariés	- 255 200	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>ARTICLES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
16	Remboursement de la dette	+ 430 000	
115	Prélèvement sur Section de Fonctionnement		+ 80 000
2323	Travaux de relogement de Prima	- 50 000	
2325	Travaux de construction (extension de réseaux/ CLOTILDA)	- 300 000	
2326	Travaux de construction de L.E.S.	+ 14 000	
2327	Travaux de construction pour tiers	- 14 000	